

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 83/2023/53548/E01:1

DATE DU CONTRÔLE 02/02/2023 AGENT VISITEUR Dylan Jacqmin
 ADRESSE DU CONTRÔLE Chaussée d'ixelles 246 - 1050 Ixelles TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique non-domestique dans des lieux où ne sont pas occupées des personnes visées par l'article 2 de la loi sur le bien-être au travail du 4/08/1996 (8.4.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	Commerce
Client	Propriétaire Fattouch
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019
Les limites du contrôle sont	le rez de chaussée
Document des influences externes	pas OK
Date de la réalisation de l'installation	avant 1/10/1981

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	SIBELGA
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	84859623-98
Index jour/nuit	002981,1/
Type de protection générale	
Câble compteur - tableau	VVB 4 G 6 mm2
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	6 A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position pas OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 4

Circuits	2 Disj // 16 A	1 Disj /// 20 A	1 Disj // 10 A
Protection	16 A 3ka	20 A	10 A 3ka
Section (mm ²)	2,5	6	2,5
Conclusion	OK	OK	OK

Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	indéterminée	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)	90.8 MIB
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	pas OK	Test de continuité	pas concluant
Contrôle boucle de défaut	test impossible - pas de tension	Protection contre les contacts indirects	pas OK
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	Pas OK	Plan/liste Installations critiques	Pas OK
Plan/liste installations de sécurité	Pas OK	Dispositif différentiel de tête	ID - 25A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension
Protection contre les contacts directs	pas OK	Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,01
Contrôle des installations critiques	Sans objet	Contrôle des installations de sécurité	Sans objet

Les défauts de continuité sont localisés dans la cave
 Circuit en défaut d'isolement 2/3

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Signature de l'agent



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 83/2023/53548/E01:1

› RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
 - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
 - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
 - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
 - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
 - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

› LISTE DES INFRACTIONS

- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée - 5.4.3.6.
- Le rapport de 1ier contrôle n'est pas présent
- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile n'est pas présente. - 3.1.2.1.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents - 3.1.2.1.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou de dérivations des câbles dans les boîtes ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - 1.4.
- Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée
- Du cotes a cotes est présent dans l'installation
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant - 1.4.
- Le document des influences externes n'est pas en ordre / est à fournir
- Le plan/la liste des installations critiques n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Le plan/la liste des installations de sécurité n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Le numéro d'identification, la tension de service, le schéma de mise à la terre, le courant de court-circuit présumé maximal, et/ou l'éventuelle utilisation de la filiation n'est pas indiquée sur le tableau électrique - 3.1.3.3.b
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement - 5.2.
- Les disjoncteurs mini jump ne sont pas équipés de base et de bague de calibrage
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit - 5.2.9.
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante - 6.4.5.1.
- La prise de terre n'est pas conforme - 4.2.4.4.d; 5.4.2.1.a; 7.11.2.; 7.101.2.

› REMARQUES

- L'installation électrique est à refaire entièrement
- Impossible de déterminer ce que le compteur alimente